

Concours de dessin

Règlement 2023



Préambule

Le comité d'organisation du Festival National de Photo Nature et Animalière de Sallèles-d'Aude organise un concours de dessin. La participation est totalement gratuite et sans aucune obligation.

Article 1 participation

Le concours est ouvert aux élèves des classes **élémentaires des établissements publics de Sallèles-d'Aude, Ouveillan, Mailhac et Gruissan**. Pour permettre de conserver l'anonymat du participant, une enveloppe sera collée au dos de chaque dessin. Elle contiendra :

- **Participation individuelle** : les nom et prénom de l'enfant, le nom de l'école et la classe
- **Participation collective** : le nom de l'école, la classe, l'adresse postale de l'établissement, le numéro de téléphone de l'établissement ainsi que l'adresse courriel de l'établissement.

Le fait de concourir entraîne l'acceptation des parents (ou du représentant légal) de la participation de leur enfant au concours. Les dessins devront être adressés à l'adresse ci-dessous **avant le 1^{er} mai 2023**.

Photo-Club Sallèlois - M. Galibert Éric – 90 chemin des Aspres – 11590 Sallèles d'Aude.

Article 2 support et matériaux

La peinture, les crayons de couleur, les pastels et les feutres sont acceptés. Le dessin devra être réalisé sur une feuille blanche au format A4 (21x29,7). Le grammage de la feuille n'est pas imposé.

Article 3 le jury – composition et délibération

Le jury est composé des dix membres du comité d'organisation du Festival. Il examinera les dessins reçus et notera chacun d'eux. Les trois dessins ayant obtenus les meilleures notes seront primés. La classe ayant obtenue la meilleure moyenne sera primée.

Article 4 récompenses

Les 3 gagnants recevront un cadeau. Il est laissé au jury le libre choix de décerner un prix spécial du jury si nécessaire. La classe gagnante recevra le diplôme d'honneur du Festival, ainsi qu'un prix. Les photos gagnantes seront exposées pendant toute la durée du Festival et feront l'objet d'une exposition sur le site Internet de l'événement.

Article 5

Les organisateurs du Festival s'interdisent de transmettre les coordonnées des participants à des tiers. Les données personnelles sont traitées conformément à la Loi relative à la protection des données personnelles. Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles les concernant et qui sont nécessaires au traitement de leur participation.

Article 6 souveraineté du jury

Les décisions du jury sont sans appel. La participation au concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Photo-club de Sallèles-d'Aude - 90 chemin des Aspres
11590 Sallèles-d'Aude - Tél. 06 85 84 34 60.